

MAIRIE D'ECOLE-VALENTIN

COMMISSION FINANCES

Compte Rendu de la réunion du Mercredi 24 Mars 2021

Présents :

AYMONIN Cédric, GRUNENWALD Chrystelle, GUYEN Yves, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Serge.

Invitée : Mme SABY -LAUDIJOIS, Conseillère aux Décideurs Locaux

Participaient également : Dorothee GEORGES, secrétaire générale et Ketty VUILLEMIN, secrétaire comptable.

Ordre du jour

- Examen des comptes 2020.
- Budget Primitif 2021.
- Discussion sur les taux d'imposition.

Séance ouverte à 18h30 en mairie.

Yves GUYEN, maire, introduit la séance en rappelant les points à l'ordre du jour.

Serge MELIERES, Adjoint aux Finances, prend la parole et remercie notamment toutes les personnes présentes à cette commission.

Les membres de la commission ont à leur disposition une analyse détaillée, ventilant la présentation des chapitres conformément au plan comptable d'une part, ainsi qu'un tableau explicatif des dépenses d'investissement, constituant l'ossature financière de l'équilibre du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021.

Examen des comptes 2020

1°) Analyse de la section de fonctionnement :

Le résultat réel 2020 ressort à hauteur de + **872 641.91 €**, soit une augmentation de 428 343.85 € par rapport au budget primitif 2020.

a) Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	BP 2020	Réel 2020	Ecart
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	852 600,00 €	594 426,50 €	-258 173,50 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	866 100,00 €	762 570,45 €	-103 529,55 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)	123 230,00 €	106 691,62 €	-16 538,38 €
Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 841 930,00 €	1 463 688,57 €	-378 241,43 €
Total chapitre 66 (Charges financières)	81 100,00 €	80 608,82 €	-491,18 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	6 000,00 €	356,00 €	-5 644,00 €
Total Dépenses réelles	1 929 030,00 €	1 544 653,39 €	-384 376,61 €
Virement à la section d'investissement	444 298,06 €	0,00 €	-444 298,06 €
Dot.amort.immos incorp.& corp	227 032,15 €	245 153,35 €	18 121,20 €
Total des dépenses de fonctionnement	2 600 360,21 €	1 789 806,74 €	-810 553,47 €

Remarques et analyses :

- Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 810 553.47 € par rapport au Budget Primitif 2020.
 - Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 366 255.41 € par rapport aux prévisions. Vous trouverez en annexe à ce document, les détails poste par poste qui expliquent les écarts constatés ; ceux-ci proviennent essentiellement d'une bonne maîtrise des coûts réels tout au long de l'année et dans certains cas d'une économie liée à la sous-activité due à la COVID....

- b) Les recettes de fonctionnement sont de 2 662 448.65 € pour 2 600 360.21 € attendus au BP, soit une légère hausse de + 62 088,44 €.

Recettes de fonctionnement	BP 2020	Réel 2020	Ecart
Atténuations de charges	50 000,00 €	42 974,42 €	-7 025,58 €
Produits services, domaine et ventes diverses	66 480,00 €	57 307,40 €	-9 172,60 €
Impôts et taxes	1 576 108,69 €	1 609 106,51 €	32 997,82 €
Dotations et participations	140 155,00 €	146 688,41 €	6 533,41 €
Autres produits de gestion courante	249 335,00 €	257 473,21 €	8 138,21 €
Total des recettes de gestion courante	2 082 078,69 €	2 113 549,95 €	31 471,26 €
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	16 500,00 €	50 384,18 €	33 884,18 €
Total Recettes réelles	2 098 578,69 €	2 163 934,13 €	65 355,44 €
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	201 781,52 €	198 514,52 €	-3 267,00 €
Total des Recettes de fonctionnement 2020	2 300 360,21 €	2 362 448,65 €	62 088,44 €
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €
Total des Recettes de fonctionnement 2020	2 600 360,21 €	2 662 448,65 €	62 088,44 €

Les chiffres réels sont donc globalement conformes aux prévisions (Cf. détails en annexe).

Il sera proposé que le résultat de fonctionnement (pour rappel RF-DF soit 2 662 448.65 € - 1 789 806.74 € = + 872 641,91 €), soit disponible pour une affectation sur le BP 2021 pour partie en report à la section de fonctionnement et pour le solde en recettes dans la section d'investissement.

Le résultat réel constaté est satisfaisant et s'inscrit dans la lignée des résultats des années précédentes.

2°) Analyse de la section d'investissement :

Le résultat d'investissement 2020 ressort ainsi :

Réel 2020			
	Dépenses	Recettes	Recettes-dépenses
Investissements (nouveaux crédits)	1 233 162,92 €	1 372 523,74 €	139 360,82 €
investissements (reports)	930 684,89 €	1 220 127,58 €	289 442,69 €
TOTAUX	2 163 847,81 €	2 592 651,32 €	428 803,51 €

a) Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 163 847.81 € pour 2 007 531.52 € inscrites au Budget Primitif.

- Le montant des opérations concrètes d'investissement réalisés est de 1 340 812.56 € dont vous trouverez le détail par opération en annexe.

On retiendra notamment :

- Maison Communale de Valentin : 831 921.30 €
- Périscolaire : 95 759.32 €
- Mairie : 86 011.12 €
- Gendarmerie : 53 055.29 €
- Médiathèque : 26 068.32 €
- Aires de jeux : 25 543.51 €

- Les autres enregistrements comptables liés aux dépenses d'investissement sont conformes aux prévisions (remboursements d'emprunts, Fonds de concours, etc..) et n'appellent aucune remarque particulière.

b) Les recettes d'investissement sont de 2 592 651.32 € pour 2 696 772.02 € prévues au BP 2020 ; soit un écart de – 104 120.70 €.

- Cet écart correspond essentiellement à une baisse importante de la taxe d'aménagement (- 105 141.90 €) et consécutif à la baisse des demandes de PC et DP déposés sur l'année 2020.

3°) Focus sur quelques points particuliers du réel 2020 :

- 1) Détail de la dette communale au 31/12/2020 : Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté au cours de l'année 2020, le capital restant dû (2503 K€) est en diminution comparé au 31/12/2019 (2 658 K€). La dette par habitant est de 287 € (hors opération d'investissement « gendarmerie »).
- 2) Opération « Gendarmerie » : En 2020 l'ensemble des recettes/dépenses fait ressortir un solde positif de 9 K€. On notera un montant d'investissement à hauteur de 53 K€ au cours de l'année.
- 3) Le coût de la COVID en 2020 est de 29 K€ (toutes dépenses confondues et aides de l'état).

En conclusion, les résultats dégagés en fonctionnement (+872 K€) et en investissement (+ 429 K€) sont satisfaisants et ont permis à la commune d'assumer d'une part sa politique équilibrée de gestion courante et d'autre part des investissements importants au bénéfice des habitants.

Les excédents dégagés permettent également de se donner des moyens d'action pour les années futures.

Budget Primitif 2021

Toutes les dépenses émises tant sur le plan du fonctionnement que sur celui des investissements, ont été prises en considération.

L'Adjoint et le rapporteur présentent à la commission l'analyse détaillée du Budget Primitif 2021.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il en ressort les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement	Réel 2020	BP 2021	Ecart
Total chapitre 011 (Charges de fonctionnement courantes)	594 426,50 €	782 744,00 €	188 317,50 €
Total chapitre 012 (Charges de personnel)	762 570,45 €	861 600,00 €	99 029,55 €
Total chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes)	106 691,62 €	137 156,67 €	30 465,05 €
Total des dépenses de gestion courante (chapitre 011+012+65)	1 463 688,57 €	1 781 500,67 €	317 812,10 €
Total chapitre 66 (Charges financières)	80 608,82 €	76 300,00 €	-4 308,82 €
Total chapitre 67 (Charges exceptionnelles)	356,00 €	3 220,00 €	2 864,00 €
Total Dépenses réelles	1 544 653,39 €	1 861 020,67 €	316 367,28 €
Dot.amort.immos incorp.& corp	245 153,35 €	220 282,78 €	-24 870,57 €
Dotations provisions	0,00 €	7 880,00 €	7 880,00 €
Virement à la section d'investissement	- €	745 608,55 €	745 608,55 €
Total des dépenses de fonctionnement 2020	1 789 806,74 €	2 834 792,00 €	1 044 985,26 €

Nous constatons une hausse des dépenses de fonctionnement de 300 K€ (2 834 – 746 – 1 789) par rapport au budget réel 2020 et au prévisionnel 2021. Cette augmentation résulte essentiellement :

- ✓ D'une hausse de 300 K€ des dépenses réelles de fonctionnement afin de maintenir le calcul de la charge prévisionnelle des dépenses au :
 - Chapitre 11 – Charges de fonctionnement courantes (+ 188 K€). Un détail est présenté dans les documents en annexe. *
 - Chapitre 12 - Charges de personnel (+ 99 K€), soit 37 % du total net des dépenses de fonctionnement. Elles tiennent compte des embauches nécessaires au remplacement de

personnes titulaires absentes pour maladie et compensées par l'assureur statutaire de la commune, ainsi que la participation de l'employeur à la mutuelle des agents. *

**En comparant le prévisionnel 2020 et 2021 : les charges de fonctionnement courantes diminuent de 68 K€ et celles de personnel de 6 K€).*

En Recettes de fonctionnement, on peut noter :

- La poursuite des baisses programmées des dotations de l'état (DGF).
- Le revenu des immeubles pour 250 K€.
- Les montants des taxes s'habitation et foncières qui s'élèvent à 1 137 K€ qui représentent 49 % du total des recettes de fonctionnement.
- La proposition d'affectation du résultat 2020 en fonctionnement à hauteur de 500 K€ (cf. point abordé précédemment - dépenses de fonctionnement virées à la section d'investissement).

Recettes de fonctionnement	Réel 2020	BP 2021	Ecart
Atténuations de charges	42 974,42 €	54 000,00 €	11 025,58 €
Produits services, domaine et ventes diverses	57 307,40 €	80 565,00 €	23 257,60 €
Impôts et taxes	1 609 106,51 €	1 565 825,00 €	-43 281,51 €
Dotations et participations	146 688,41 €	152 061,00 €	5 372,59 €
Autres produits de gestion courante	257 473,21 €	263 455,00 €	5 981,79 €
Total des recettes de gestion courante	2 113 549,95 €	2 115 906,00 €	2 356,05 €
Total chapitre 77 (produits exceptionnels)	50 384,18 €	16 000,00 €	-34 384,18 €
Total Recettes réelles	2 163 934,13 €	2 131 906,00 €	-32 028,13 €
Opérations d'ordre (neutralisation AC et amortissements)	198 514,52 €	202 886,00 €	4 371,48 €
Excédent de fonctionnement affecté	300 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €
Total des Recettes de fonctionnement 2020	2 662 448,65 €	2 834 792,00 €	172 343,35 €

Le budget primitif de fonctionnement 2020 ressort à l'équilibre pour un montant de **2 834 792 €**.

Rappel :

Grand Besançon Métropole détient la compétence « Voirie – Eclairage public » depuis le 1er janvier 2019. Dans le cadre de ce transfert de compétences, des transferts de charges ont été votés en parallèle pour l'exercice de cette compétence : une Attribution de Compensation (AC) en Fonctionnement et un AC en Investissement.

Imputée en section d'investissement sur le compte 2046, l'AC d'investissement fait l'objet obligatoirement d'un amortissement comptable. L'amortissement de l'AC d'investissement conduit à une charge en fonctionnement et à une recette en investissement. Ainsi, l'AC d'investissement viendrait au fil des années progressivement peser sur l'épargne brute de la commune, si elle n'était pas neutralisée.

Il a donc été retenu au Budget Primitif la neutralisation de l'amortissement de l'AC d'investissement à hauteur de 202 886€ ; cette approche sera proposée au vote du conseil municipal prévu le 09/04/2021.

Au titre des **Investissements** (Cf. documents en annexe), les principales caractéristiques sont les suivantes :

En **dépenses d'investissement**, les besoins de la commune font particulièrement ressortir :

- Les dépenses générales d'investissement de 953 K€ :
 - Remboursements du capital des emprunts : 145 K€.
 - Fonds de concours (participation de la commune aux travaux réalisés par GBM : rue de la Combe du Puits, carrefour RD 75/rue des Maisonnettes) : 320 K€ en augmentation de 75 K€ par rapport à l'exercice 2020 compte tenu de l'importance des travaux.
 - AC d'investissement et neutralisation (402 K€).
- L'obligation d'assumer le report important des investissements non encore réalisés à hauteur de 931 K€ dont la MCV qui représente 718 K€.
- Diverses opérations nouvelles d'un montant de 636 K€ dont :
 - Achat du hangar municipal : 178 K€.
 - Ateliers municipaux : 72 K€.
 - Travaux et aménagements bâtiments scolaires, périscolaire et matériels écoles : 74 K€.
 - Complément MCV : 55 K€.
 - Gendarmerie : 35 K€.

Le montant total des dépenses d'investissement prévues s'établit à 2 519 496.16 €.

En **Recettes d'investissement**, on relèvera spécifiquement,

- L'abondement du budget annexe caveaux au budget communal pour un montant de 27 K€ ;
- Le produit abondé du Fonds de compensation de la TVA 2019 (200 K€).
- L'excédent de fonctionnement 2020 affecté en section d'investissement (373 K€).
- Le virement de la section de fonctionnement 2020 (746 K€).
- Le solde d'investissement reporté (1 359 K€).

Le montant total des recettes d'investissement prévues s'établit à 3 087 626.91€.

Le résultat de la section d'investissement ressort à **+ 568 130.75 €** compte tenu des opérations concernant les nouveaux crédits 2021 ainsi que les reports 2020.

Au cours de la réunion, les membres présents ont échangé et posé des questions sur plusieurs aspects des comptes présentés.

La conseillère aux décideurs locaux a fait un focus sur les nouvelles modalités d'application des taux d'imposition directe et notamment l'intégration du taux de foncier bâti départemental à celui de la commune, soit un taux 2021 proposé de 30.14 %.

La proposition d'ouverture d'une ligne « dépenses imprévues » en section d'Investissement, proposée par Mme SABY-LAUDIJOIS, n'est pas retenue compte tenu du processus de réalisation du budget 2021 en collaboration avec chaque adjoint et leur commission.

En conclusion, il importe de souligner plusieurs éléments et de proposer au vote du conseil municipal :

- Le résultat de fonctionnement 2020 (873 K€) est affecté :
 - En recettes de fonctionnement pour : 500 K€.
 - En recettes d'investissement pour : 373 K€.
- Le résultat de fonctionnement 2021 attendu est de 246 K€.
- Compte-tenu des reports d'investissement des années antérieures, il n'est pas nécessaire de souscrire de nouveaux emprunts en 2021 pour assumer pleinement les investissements prévus. Une réduction de l'ordre de 400 K€ sur la trésorerie de la commune sera effectuée sauf à dégager un excédent de fonctionnement supérieur au 246 K€ prévus.

Les exercices à venir devront être abordés avec prudence et maîtrise ; l'objectif majeur de la gestion communale reste de conforter la capacité d'autofinancement de la commune par la recherche permanente de :

- Nouvelles pistes d'économie sur la section de Fonctionnement (prestations de service, maintenance, charges de personnel, etc.)
- Nouvelles recettes pour compenser notamment le désengagement continu de l'Etat (réflexion à mener sur la taxe sur les logements vacants).

Les résultats de ces actions permettront à la commune d'engager de nouvelles opérations d'investissement mesurées, sans avoir recours à l'augmentation de la fiscalité et en maintenant un taux d'endettement mesuré.

Séance levée à 21h00.

Le Rapporteur

L'Adjoint aux Finances

Philippe MARCOUX

Serge MELIERES